

Conditions générales de vente TABESTO

Après avoir préalablement exposé que :

1. Tabesto accompagne les restaurateurs dans la gestion de la prise de commande et a édité une plateforme permettant aux clients des restaurateurs de passer commandes (la « Plateforme ») à l'aide de matériel paramétré à cet effet.

Le service « Tabesto » est opéré en mode SaaS («Software as a Service ») dans un environnement distant, et accessible au travers du réseau Internet.

2. Sur la base de cette offre, le client souhaite utiliser la plateforme et l'utilisation de la plate-forme est soumise aux conditions énoncées ici (« Conditions »)..

Les parties ont convenu ce qui suit :

DÉFINITIONS

Pour l'application du présents Conditions, les termes débutant par une lettre majuscule qui ne sont pas définis dans le corps des Conditions et figurant ci-après auront le sens qui leur est donné ci-dessous :

Administrateur Client : désigne toute personne habilitée par le Client à avoir accès à l'Espace Administrateur.

Données : désigne toutes données utilisées dans le cadre de l'exécution du Service. Les Données sont transmises par le Client à Tabesto ou via la Plateforme aux fins d'exécution du Service.

Éléments Protégés : désigne la Solution et, plus généralement, l'ensemble des procédures, instructions, programmes, développements spécifiques, processus, formulaires électroniques, ainsi que l'ensemble des informations, des documentations et des dossiers d'analyse, mis à la disposition du Client par Tabesto à l'occasion des Conditions.

Espace Administrateur : désigne l'espace dédié au Client, dans lequel les Données sont téléchargées, conservées, et, le cas échéant, partagé, et peut être géré et consulté par les Administrateurs Client, pendant la durée des Conditions.

Établissement : désigne le/les établissements de restauration géré(s) par le Client et listés dans les Conditions.

Matériel : désigne tout équipement fourni par Tabesto au Client conformément à la Commande.

Option Client : s'entend par la mise en place des paramétrages souhaités par le Client et validés par Tabesto.

Plateforme : désigne la plateforme de gestion de la prise de commande définie au point 1 du Préambule.

Réversibilité Client : désigne la procédure de restitution vers le Client des Données dans le cadre du Service.

Service : désigne les services modulables « Tabesto » fourni au Client par Tabesto au titre des présentes, comprenant l'accès à la plateforme permettant la prise de commande par les consommateurs, la réception des commandes au comptoir, l'édition de la carte et des prix.

Solution : désigne l'ensemble des programmes et modèles permettant l'exécution du Service et mis à disposition par Tabesto pour les besoins de l'exécution du Service.

Dans le corps des Conditions, toute référence à un Article ou une Annexe est, sauf précision contraire, une référence à un Article ou une Annexe du présent Contrat.

Article I. Objet - Durée des Conditions

1.1 Objet

Les Conditions ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Tabesto fournit au Client une licence personnelle, non exclusive et incessible d'accès et d'utilisation de la Solution en mode SaaS plus amplement décrite en Annexe 1, pour son personnel et ses clients.

Le Service est exécuté et la Solution est mise à disposition par accès distant, par l'intermédiaire de l'Espace Administrateur, pour les Administrateurs Client.

Le Service est exécuté et la Solution est mise à disposition par accès distant, sans l'intermédiaire de l'Espace Administrateur, pour les clients du Client.

Il est précisé que l'accès en ligne à la Solution nécessite l'accès par le Client à un réseau de télécommunications. Ce service n'est pas compris dans les Conditions. L'opérateur de télécommunications sera fourni par le Client, sous sa seule responsabilité.

Tabesto fournit au Client à la signature des Conditions un identifiant et un mot de passe unique permettant au Client de se connecter à son compte sur la Plateforme.

1.2 Durée des Conditions

Les Conditions entrent en vigueur à compter de la date de mise en service des Services.

Dans le cadre du présent Contrat, la durée initiale des Conditions est de douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur. Les Conditions seront ensuite renouvelées dans son ensemble par période(s) successive(s) de douze (12) mois, par tacite reconduction.

En cas d'achat direct du matériel par le Client, l'abonnement à la Solution démarrera au plus tard trente (30) jours suivant la livraison du matériel au sein de l'Etablissement.

En cas de mise en place d'un contrat tripartite de location financière, la durée initiale des Conditions sera celle indiquée dans les Conditions de location financière signé en complément du présent Contrat. A l'issue de cette période initiale indiquée dans les Conditions de location financière, le présent Contrat sera renouvelé dans son ensemble par période(s) successive(s) de douze (12) mois, par tacite reconduction.

La Partie qui déciderait de ne pas renouveler les Conditions par tacite reconduction devra notifier cette décision à l'autre Partie par lettre recommandée avec avis de réception trois (3) mois avant la fin de la période en cours.

Article II. Mise à disposition de la solution et remise du Matériel

2.1 Mise à disposition dès l'entrée en vigueur des Conditions

Tabesto s'engage à livrer au Client, au premier jour des Conditions, le Matériel et à mettre à disposition la Solution.

En échange de la remise du Matériel, le Client remet à Tabesto un règlement d'un montant correspondant au devis ci-dessus.

2.2 Transfert de Propriété du Matériel à la livraison

En cas d'achat direct du matériel par le Client, sous réserve du parfait règlement, la parfaite et entière propriété du Matériel est transférée au Client le jour de la réception du matériel

En contrepartie, le montant versé par le Client est définitivement et irrévocablement encaissé par Tabesto à titre du prix de vente du Matériel.

En cas de location financière, il est précisé que le Client ne dispose pas d'option d'achat du matériel.

A la fin des Conditions de location financière :

- la propriété du Matériel est cédée gratuitement au Client sous réserve de la souscription par le Client d'un nouvel abonnement à la Solution Tabesto pour une durée d'un (1) an minimum.
- dans le cas contraire, c'est-à-dire que le client ne souhaite pas renouveler son abonnement à la Solution Tabesto, il est tenu de renvoyer le matériel à la plateforme logistique qu'il lui sera indiquée par Tabesto, conformément aux conditions générales des Conditions de location financière.

S'agissant du Matériel, Tabesto garantit que le Matériel sera conforme à sa documentation pendant une durée de 12 mois.

Article III. Obligations de Tabesto

3.1 Nature des engagements de Tabesto

Tabesto s'engage à exécuter le Service et à en assurer la continuité avec tout le soin et la diligence raisonnablement possibles en l'état de la technique et de la réglementation.

La Solution n'étant pas installée sur des matériels du Client, il n'est pas procédé à la livraison de supports de la Solution, la mise à disposition s'effectuant par l'ouverture de la connexion à l'Espace Administrateur et la remise des identifiants aux Administrateurs Client.

Pour l'ensemble des prestations et obligations visées au Contrat, Tabesto est soumis à une simple obligation de moyens étant précisé que certaines obligations de moyen sont plus précisément décrites en Annexe 3.

Tabesto n'est pas responsable de l'intégration de la Solution avec le logiciel de caisse utilisé par le Client et ne peut en conséquence être tenu pour responsable de l'absence ou de la mauvaise transmission des commandes passées via la Solution vers le système/logiciel de caisse utilisé par le Client.

3.2 Garanties et limites de responsabilité de Tabesto

3.2.1 Maintenance corrective et évolutive – Niveau de service

Tabesto est seul responsable de la maintenance corrective et évolutive des applications permettant la fourniture du Service. L'accès à la Plateforme est ouvert au Client 24 heures 24, 7 jours sur 7, sauf lors des opérations de sauvegarde, de maintenance ou en cas d'évènement ressortant de la force sur majeure.

(i) Maintenance programmée

Toute interruption des Services - notamment en cas de modification d'un élément du système informatique de Tabesto - devra être signalé (par email ou par courrier) au moins 48 heures à l'avance de la maintenance programmée, qui aura lieu aux moments de la journée les moins préjudiciables pour le Client (en dehors de la plage 11h/22h CET).

La période de Maintenance peut temporairement rendre la Plateforme inaccessible.

(ii) Maintenance corrective

Tabesto ne peut garantir un fonctionnement du Service continu, ininterrompu et sans erreur ni défaut. Cependant, Tabesto corrigera ou régularisera à ses frais les anomalies éventuelles du Service. Les corrections ou prestations rendues nécessaires par des causes étrangères à Tabesto pourront être facturées séparément.

(iii) Maintenance évolutive

Tabesto se réserve la possibilité de procéder à des mises à jour de la Solution et du Service, notamment en termes de présentation, organisation et de graphismes, et évolutions technologiques, réglementaires et législatives et assurera, en tant que de besoin, la compatibilité ascendante des différentes versions dans le système d'information du Client. Les termes et conditions des Conditions s'appliqueront pleinement et automatiquement au Service ainsi mis à jour.

Pour toute nouvelle version du Service qui comporterait de nouvelles fonctionnalités, Tabesto se réserve le droit de faire bénéficier le Client de cette nouvelle version dans le cadre des Conditions. Toutefois, le cas échéant, le présent Contrat pourra faire l'objet d'un avenant reprenant les éventuelles nouvelles conditions d'utilisation, les recommandations techniques et d'usage, ainsi que les nouvelles conditions tarifaires associées.

(iv) Niveau de service

L'Annexe 3 définit le niveau de service assuré par Tabesto dans le cadre de l'exécution du Service.

3.2.2 Limitation de la responsabilité de Tabesto

La responsabilité de Tabesto à raison de tout dommage résultant directement de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des Conditions, est expressément limitée à un montant global par année civile égal au montant du prix versé par le Client à Tabesto au titre de la fourniture du Service au cours des 3 mois précédant la réclamation du Client, et ce quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

En toute hypothèse, Tabesto ne pourra être tenu responsable, à quelque titre que ce soit, des dommages indirects de quelque nature qu'ils soient, consécutifs à la fourniture du Service, et notamment le préjudice moral, la perte de chiffre d'affaires, le manque à gagner, la perte de clients ou de marché, le préjudice d'image, subis par le Client et/ou par ses clients.

En aucun cas, la responsabilité de Tabesto ne pourra, d'autre part, être engagée en cas d'inexécution ou d'exécution défectueuse du Service consécutives à un manquement du Client aux obligations lui incombant. En particulier, Tabesto n'est pas responsable de l'utilisation du Service par le Client et les clients du client.

Tabesto n'est tenu à aucune obligation générale de surveillance des Données transmises ou stockées via le Service.

Les seules obligations inhérentes à sa qualité d'hébergeur concernent la lutte contre certains contenus tels que l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale, la pornographie infantile, l'incitation à la violence, l'atteinte à la dignité humaine, la conservation des données de connexion du Client.

En conséquence, Tabesto pourra procéder, dès lors qu'elle en aura eu connaissance et sans consultation préalable du Client, au retrait de toutes Données manifestement illicite.

En outre, Tabesto ne saurait en aucun cas être considéré comme solidairement responsable avec le Client en cas de traitement illicite. Tabesto s'engage néanmoins à informer immédiatement le Client si selon lui une instruction constitue une violation des règles relatives à la protection des données.

Article IV. Droits et obligations du client

4.1 Nature et portée de l'engagement Client

Le client s'engage, pendant toute la durée des Conditions, à confier à Tabesto l'exécution du Service et à respecter les règles d'utilisation du Service et de la solution personnalisée, telles qu'indiquées dans la documentation afférente remise par Tabesto.

Les tablettes FOX - 22 pouces sont conçues exclusivement pour l'usage des applications de la société Tabesto et ne pourront pas être utilisées pour d'autres usages software ou de paiement.

En cas d'achat direct du matériel par le Client, il est expressément accepté par le Client que l'abonnement à la Solution démarrera au plus tard trente (30) jours suivant la livraison du matériel au sein de l'Etablissement. Le Client s'engage par conséquent à commencer à payer l'abonnement à la Solution au plus tard à cette date.

4.2 Obligation de contrôle

Le Client bénéficiant du Service, conserve la responsabilité de son personnel et, à ce titre, n'est pas déchargé de ses obligations de contrôle.

Toute utilisation des identifiants et mots de passe des Administrateurs Client est réputée de manière irréfutable constituer une utilisation du Service par le Client, ce que ce dernier reconnaît expressément.

Le Client est seul responsable, notamment :

- Des Données et, notamment, de leur conformité aux textes et lois en vigueur. Plus généralement, le Client est seul responsable du contenu de toute information déposée par lui sur l'Espace Administrateur, distribuée ou conservée pour son compte dans le cadre du Service ;
- De l'utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe ou de toute usurpation d'identité d'un Administrateur Client ;
- Des dysfonctionnements de son système qui entraîneraient des inexactitudes dans les données transmises à Tabesto sur la Plateforme ;
- Du dépôt de Données sur l'Espace Administrateur ;
- De s'assurer que les Administrateurs Client disposent du niveau de connaissance nécessaire pour utiliser le Service ;
- D'avertir Tabesto de toute modification le concernant, susceptible d'affecter le fonctionnement du Service.

Le Client décharge Tabesto de toute responsabilité quant aux contenus et Données stockées et garantit Tabesto contre tous recours susceptibles d'être intentés à son encontre de ce fait.

Le Client indemniserà Tabesto contre tous frais, dépenses ou indemnités que ce dernier serait amené à engager ou verser du fait d'une réclamation ou d'une procédure judiciaire d'un tiers ayant pour cause l'utilisation du Service en violation de toute réglementation nationale ou étrangère, des droits d'un tiers ou de l'une quelconque des clauses du présent Contrat.

Article V. Conditions financières

5.1 Prix

Le prix du Service et des Options Clients, ainsi que les modalités de facturation et de révision du prix, sont définies dans le devis ci-dessus.

Tous les prix sont indiqués hors taxes, hors documentation et fournitures diverses non spécifiées au Contrat, et doivent notamment être majorés de la TVA selon les dispositions fiscales en vigueur. Le Service ne comprend pas les frais de télécommunication liés au téléchargement des informations, ni les frais d'accès du Client au réseau Internet.

Toute échéance entamée est due et tout montant versé par le Client est irrévocablement acquis à Tabesto et non remboursable.

Toute prestation complémentaire fera l'objet d'un devis soumis à l'acceptation du Client. La facturation des prestations complémentaires est effectuée à l'achèvement de la prestation, sur la base des tarifs de Tabesto en vigueur au jour de la demande.

5.2 Révision du prix

Le prix du Service sera révisé chaque année en janvier par application de la formule suivante :

$R1 = R0 * (S1/S0)$ dans laquelle :

R0 : représente le prix avant révision

R1 : représente le nouveau prix après révision

S0 : dernier indice SYNTEC publié au jour de la précédente révision (pour la première révision, l'indice utilisé sera celui publié au jour de la signature des Conditions).

S1 : dernier indice publié à la date de révision

En cas de disparition de l'indice et à défaut d'accord amiable sur un indice de remplacement à l'issue des négociations entre les Parties, l'indice de remplacement sera fixé par le Président du Tribunal de Commerce de Paris statuant en référé et en dernier ressort, saisi à l'initiative de la Partie la plus diligente, de telle sorte qu'il soit le plus proche possible de l'indice disparu et qu'il respecte au mieux l'esprit que les Parties auront entendu définir en choisissant l'indice initial.

Toutes les factures seront payables par prélèvement bancaire conformément au mandat renseigné par le Client.

Article VI. Conformité réglementaire - Protection des données à caractère personnel

Les Parties conviennent que les données hébergées par Tabesto dans le cadre du Service le sont pour le compte du Client qui en est seul responsable.

Les Parties déclarent qu'aucune donnée personnelle au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD) ne fait l'objet d'un traitement dans le cadre du Service et qu'aucune donnée personnelle ne fait l'objet d'un traitement via la Plateforme.

Chaque Partie déclare être responsable du respect des dispositions qui lui sont applicables en matière de protection des données personnelles.

Article VII. Propriété intellectuelle

7.1 Titularité des droits de propriété intellectuelle

Les Conditions n'emportent aucun transfert de droits de propriété intellectuelle de Tabesto au profit du Client, et réciproquement.

Tabesto reste seul propriétaire de tous les droits d'utilisation, représentation, exploitation, reproduction, adaptation, correction des erreurs et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle, dans le monde entier, pour toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle, portant sur les programmes, développements spécifiques, adaptations, y compris, notamment, le code source, et les réalisations graphiques originales réalisés par lui dans le cadre du Service.

Les droits patrimoniaux afférents aux créations réalisées par Tabesto dans le cadre de la fourniture du Service (ci-après les « Créations ») sont et restent la propriété exclusive de Tabesto ou, le cas échéant, celle de ses donneurs de licence, et sont notamment protégés au titre du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte à ces droits de propriété.

Le Client reconnaît que Tabesto est titulaire des droits sur le Service, la Plateforme et les Créations et s'engage à n'y porter atteinte, directement ou indirectement d'aucune façon.

Le Client s'engage à transmettre à Tabesto en temps utile les informations qu'il souhaite voir utilisées via la Plateforme ainsi que toutes les informations qui lui seront nécessaires pour lui permettre de réaliser le Service dans les conditions de forme, de destinations et de délai convenus.

L'ensemble des droits appartenant au Client pour la réalisation des Créations (photographie, logos,...) et les Données restent la propriété exclusive du Client ou, le cas échéant, celle de ses donneurs de licence.

Toutefois, Tabesto dispose d'un droit d'accès et d'utilisation et d'adaptation de ces droits, personnel et non exclusif, limité à la durée du présent Contrat et pour les seuls besoins du présent Contrat.

En vertu des Conditions, le Client dispose, pour lui-même, d'un droit d'accès à distance et d'utilisation des fonctionnalités de la Solution, personnel, non exclusif, non cessible, inaliénable et limité à la durée des Conditions, s'effectuant à titre principal par accès distant à partir à l'Espace Administrateur.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les Eléments Protégés en dehors des limites fixées par les Conditions ni à les utiliser dans le cadre d'une activité susceptible de concurrencer Tabesto.

Le Client ne bénéficiera d'aucun droit d'accès, d'utilisation ou autres concernant les Eléments Protégés à compter de la date de cessation des Conditions pour quelque cause que ce soit.

Le Client ne pourra réaliser aucune copie des programmes éventuellement remis par Tabesto. Le Client devra, en outre, assurer la sécurité et la non divulgation des Eléments Protégés, et respectera les mentions de copyright, de marque et les logos qui pourront y figurer.

Le Client reste, pour sa part, propriétaire de l'ensemble des Données et autres informations transmises à Tabesto dans le cadre de l'exécution des Conditions.

7.2 Périmètre de la licence de logiciel

Les licences concédées par Tabesto comprennent le droit d'installation et d'utilisation de la Solution, pour les Etablissements pour lesquels une Licence a été souscrite, le droit de reproduction aux fins de sauvegarde, et sont concédés au Client à titre non exclusif, non cessible, pour le monde entier et pour la durée des Conditions.

7.3 Licence d'Utilisation

Tabesto concède, pour la durée des Conditions, la licence, pour chacun des Etablissements listés dans les Conditions.

Les mises à jour ou nouvelles versions de la Solution mises à disposition du Client par Tabesto dans le cadre de la maintenance sont intégrées au périmètre de la licence concédée à la date de mise à disposition de cette mise à jour ou nouvelle version.

En contrepartie de la concession de la licence, le Client s'engage à payer la redevance de licence convenue entre les Parties dans les Conditions.

Sous réserve que les Conditions demeurent en vigueur au moment de l'ajout d'un Etablissement, chaque licence est concédée au Client pour l'Etablissement considéré, pour la durée prévue au présent Contrat.

En contrepartie de la concession d'une licence d'Etablissement, le Client s'engage à payer la redevance de licence d'Etablissement convenue entre les Parties dans les Conditions, sur la base des conditions financières prévues dans les Conditions.

7.4 Utilisation des marques, logos et autres signes distinctifs du Client

Le Client consent à Tabesto, à titre gratuit et aux fins de l'exécution des présentes, un droit d'utilisation, pendant la durée des Conditions, de ses marques, logos et signes distinctifs. L'utilisation autorisée comprend un droit limité de reproduction des dites marques, logos et signes distinctifs aux fins d'exécution du Service, notamment pour l'utilisation du Matériel par les clients du Client. Est expressément exclu tout droit de sous-licence ou de commercialisation, sous quelque forme que ce soit.

Il est expressément convenu que l'ensemble des photographies et tout autre document fourni, quel que soit le support, par le Client dans le cadre de l'utilisation de la Solution, demeurent la propriété exclusive du Client.

7.5 Annonces et publicité

Le Client accepte de figurer sur la liste des références de Tabesto, qui est, en conséquence, autorisé à faire mention de la raison sociale, du nom commercial, de la marque du Client et de son logo, à titre de référence commerciale uniquement et ce, pendant la durée des Conditions et une durée de douze (12) mois suivant la fin des Conditions. Toute communication écrite de la part de Tabesto qui ferait plus que mentionner les simples noms, marques et logo du Client devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de la part de ce dernier.

Article VIII. Confidentialité

Constituent des Informations Confidentielles, les informations, données et documents de toute nature, quel qu'en soit le format, échangés entre les Parties dans le cadre des Conditions, ou générés en liaison avec les Conditions.

Les Eléments Protégés, le contenu des Conditions et ses conditions financières sont, notamment, des Informations Confidentielles.

Ne constituent pas des Informations Confidentielles, les informations qui :

- étaient déjà dans le domaine public au moment de leur communication à l'autre Partie, et/ou
- étaient connues de l'autre Partie antérieurement à leur communication et/ou
- sont tombées dans le domaine public après leur communication à l'autre Partie, sans manquement de celle-ci au Contrat, et/ou
- ont été transmises à l'autre Partie par un tiers libre d'en disposer.

Chacune des Parties s'engage à ne pas copier, reproduire ou distribuer à quelque personne physique ou morale que ce soit, tout ou partie des Informations Confidentielles qui ne lui sont pas propres et qui lui auraient été communiquées par l'autre Partie dans le cadre des Conditions, sans le consentement préalable exprès de la Partie dont elles émanent.

Chacune des Parties ne transmettra lesdites Informations Confidentielles qu'aux membres de son personnel et/ou sous-traitants ou consultants qui auront besoin de les connaître pour l'exécution des Conditions.

Dans le cas où une Partie estimerait nécessaire, pour les seuls besoins de l'exécution des Conditions, de communiquer des Informations Confidentielles à un tiers, une telle communication ne pourra être faite que sous réserve que ledit tiers soit soumis aux obligations de confidentialité visées ci-dessus et sous réserve de l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Chacune des Parties s'engage à ne pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que celles prévues au Contrat.

Chacune des Parties supportera à l'égard de l'autre, toutes les conséquences d'une violation de l'obligation de confidentialité visée aux présentes émanant de son fait ou de l'un de ses préposés.

L'obligation de confidentialité visée au présent article reste valable après la fin des Conditions et nonobstant toute résiliation anticipée des Conditions pendant une période de 5 ans suivant l'expiration des Conditions.

Article IX. Sous-Traitance

Tabesto déclare que les salariés intervenant dans le cadre de l'exécution des Conditions sont embauchés régulièrement. Tabesto fournira, à la demande du Client, les documents justificatifs nécessaires tels que prévus par l'article D.8222-5 du Code du Travail.

Tabesto se réserve le droit de sous-traiter une partie du Service, sans que ceci ne dégage Tabesto, de quelque manière que ce soit, des responsabilités qu'il assume au titre de l'exécution des Conditions.

Article X. Non sollicitations de personnel

Chacune des Parties renonce à solliciter, pour l'embaucher, tout collaborateur de l'autre Partie, sans son autorisation écrite préalable, et même si la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur lui-même. Ces dispositions s'appliquent jusqu'à la fin d'une période de douze (12) mois suivant la fin des Conditions.

Tout manquement à cette obligation oblige la Partie défaillante à payer immédiatement à l'autre partie une indemnité forfaitaire égale au salaire de l'employé débauché pendant les douze (12) mois précédant son débauchage, charges salariales et patronales incluses. La Partie lésée pourra en outre demander indemnisation du préjudice réellement subi si celui-ci dépasse les seules charges de salaires.

Article XI. Dispositions générales

11.1 Prescription

Chacune des parties ne pourra mettre en jeu la responsabilité de l'autre Partie, du fait d'un manquement au titre des présentes, que pendant un délai de deux (2) ans à compter de la survenance du manquement en cause, ce que reconnaît et accepte expressément le Client, sauf faute lourde ou intentionnelle de la partie défaillante.

11.2 Notifications

Toute notification écrite dans le cadre des Conditions sera faite à l'adresse mentionnée en tête des présentes (chaque Partie informera l'autre Partie de tout changement éventuel d'adresse de notification) ou à l'adresse e-mail associée au compte client et/ou à l'adresse e-mail fournie par le client à des fins de facturation.

11.3 Intégralité des Conditions

Les Conditions et ses annexes expriment l'intégralité des accords entre les Parties et portent sur le même objet. Il annule et remplace tous autres accords verbaux ou écrits, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être intervenus préalablement entre elles et relatifs au même objet. Aucune clause des conditions générales du Client ne peut être opposée à Tabesto, si cette dernière ne l'a pas expressément et préalablement acceptée.

Les Parties conviennent qu'en cas de contradiction entre les Conditions et ses annexes, les stipulations des Conditions prévaudront.

Tabesto se réserve le droit de modifier les présentes Conditions, pour quelque raison que ce soit, en publiant une version mise à jour sur www.tabesto.com ou en envoyant un avis écrit au Client à l'adresse email associée au Compte Client et/ou à l'adresse électronique fournie par le Client à des fins de facturation. Tabesto informera le Client de toute modification apportée aux Conditions qui, à la discrétion de Tabesto, aura un impact matériel sur le Client. Les modifications importantes des Conditions (telles que définies par Tabesto) entreront en vigueur 30 jours après la notification, sauf si ces modifications sont requises par une décision administrative ou judiciaire, pour se conformer à toute loi ou réglementation applicable, ou pour répondre ou réagir à un problème lié à la sécurité, auquel cas ces modifications entreront en vigueur immédiatement.

11.4 Cession

Tabesto se réserve le droit de céder les Conditions, sans formalité, en cas de cession de fonds de commerce ou de branche de fonds de commerce et de fusion. En cas de cession, l'établissement cessionnaire sera substitué à Tabesto à compter de la date de cession. Le Client reconnaît expressément que l'établissement cessionnaire deviendra son cocontractant.

Dans le cas où Tabesto changerait de contrôle au sens de l'alinéa 1 de l'article L.233-3 du Code de Commerce, le Client accepte que la poursuite des Conditions s'effectue sans formalités.

11.5 Absence de renonciation à recours

Le défaut d'exercice par l'une des Parties de ses droits à l'occasion d'une violation quelconque des dispositions des Conditions par l'autre Partie ne saurait être interprété comme une renonciation définitive à se prévaloir de ses droits ultérieurement.

11.6 Invalidité partielle

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des Conditions seraient considérées comme nulles ou non opposables par une juridiction compétente, cette stipulation sera supprimée des Conditions sans que la validité ni l'opposabilité des autres clauses n'en soient affectées. Les Parties s'efforceront de substituer à la clause concernée une nouvelle clause équivalente ou se rapprochant de l'effet souhaité lors de la signature des Conditions.

11.7 Assurances

Chaque Partie déclare être assurée en responsabilité civile et en responsabilité civile professionnelle de manière à couvrir les conséquences pécuniaires de la mise en cause de sa responsabilité.

11.8 Équilibre des Conditions

Si l'équilibre des Conditions est modifié pendant son exécution à la suite d'un changement ou d'une évolution de la législation et/ou d'un changement ou d'une évolution technologiques bouleversant gravement l'équilibre économique des Conditions et impliquant pour Tabesto la mise en œuvre de nouveaux moyens techniques et des coûts supplémentaires hors de proportion avec l'économie des Conditions, les Parties conviennent de renégocier les Conditions. Les Parties pourront ainsi adapter et modifier les Conditions en termes de prix, de nature de prestations, de durée afin de permettre, dans toute la mesure du possible, sa poursuite. Les Parties devront faire preuve de bonne foi sous peine d'engager leur responsabilité. Si les Parties ne parviennent pas à trouver un accord, le présent Contrat pourra être résilié à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties sans frais, sans indemnité et sans versement de dommages et intérêts.

Article XII. Résiliation des Conditions

12.1 Résiliation pour manquement

En cas d'inexécution substantielle par une Partie d'une obligation lui incombant au titre des Conditions, celui-ci pourra être résilié de plein droit et sans formalités soixante (60) jours calendaires après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet à l'issue de ce délai. Sans préjudice de ce qui précède, les Conditions restera en vigueur en tant que de besoin jusqu'à l'expiration de la phase de Réversibilité Client.

12.2 Résiliation en cas de force majeure

Chacune des Parties pourra résilier de plein droit et sans formalité les Conditions par lettre recommandée avec accusé de réception dans l'hypothèse où l'exécution des Conditions serait suspendue pendant plus de trente (30) jours du fait de la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont également considérés comme des cas de force majeure le blocage et/ou les dysfonctionnements des opérateurs télécom et des télécommunications et plus généralement des réseaux d'électricité ou informatiques dès lors que ces dysfonctionnements n'ont pas pour origine les moyens techniques mis en œuvre par Tabesto ou le Client et ne relèvent pas de leur responsabilité.

La date effective de résiliation sera celle de la réception de la lettre recommandée par l'autre Partie.

Article XIII. Réversibilité

Tabesto propose un mécanisme de Réversibilité Client pendant les Conditions et durant un mois suivant la fin des Conditions, pour quelque cause que ce soit. Chaque fichier déposé dans la Plateforme sera restitué sous la forme d'un fichier (notamment par voie d'accès à l'ensemble des fichiers via la Plateforme).

La Réversibilité Client se fera aux frais exclusifs du Client. En conséquence, Tabesto facturera le Client, notamment si la Réversibilité Client nécessite à Tabesto de mobiliser plus d'un jour/homme.

Toute restitution s'effectuera sur un support conforme aux standards en usage au moment de la restitution et dépendant de la volumétrie. Toute copie du fichier sera détruite par Tabesto dans les trente (30) jours suivant leur restitution, laquelle sera constatée par un procès-verbal de réception signé par le Client.

Postérieurement à la date de cessation des Conditions, la Réversibilité ne confère au Client aucun droit d'accès, d'utilisation ou autres, à la Solution.

Article XIV. Cookies et autres traceurs

Tabesto déclare être en conformité avec les dispositions légales applicables en matière de « cookies et d'autres traceurs ».

Tabesto informe le Client, qui l'accepte, qu'en utilisant la Plateforme, Tabesto serait susceptible d'utiliser des cookies pour (i) assurer une utilisation optimale de la Plateforme et/ou (ii) proposer des services et des offres adaptées au Client.

Tabesto tient à la disposition du Client les traces de connexion aux Données traitées par les personnels autorisés des Parties et, le cas échéant, des personnes concernées, et ce dans les limites imposées par la loi.

Tabesto informera le Client dans les meilleurs délais de toute anomalie qu'il détectera dans ces traces de connexion.

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE LA SOLUTION TABESTO

Descriptif général de la Solution :

- Découverte des plats et des boissons par les consommateurs sur l'application Tabesto ;
- Ajout de produits dans la commande par les clients ;
- Demande d'addition ou règlement de la commande selon l'utilisation de la solution,

Fonctions complémentaires :

A. Transfert des commandes

- Transfert des commandes depuis la Solution vers le système de caisse, sous réserve de possibilité d'intégration
- Possibilité de transférer automatiquement les commandes reçues sur la solution vers le système de caisse partenaire, sous réserve de possibilité d'intégration

B. Affichage de la carte

- Possibilité pour les clients d'ajouter des commentaires sur les produits;
- Proposition de tailles multiples pour les boissons.

ANNEXE 3

NIVEAU DE SERVICE (SLA)

A. Gestion des Anomalies

Le niveau de priorité dépend de la gravité de l'Anomalie étant entendu que :

- « l'Anomalie bloquante » désigne toute Anomalie de fonctionnement rendant impossible l'utilisation de la Plateforme ;
- « l'Anomalie majeure » désigne toute Anomalie de fonctionnement permettant l'utilisation de la Plateforme pour une partie de ses fonctionnalités ;
- « l'Anomalie mineure » désigne toute Anomalie de fonctionnement n'empêchant pas l'utilisation de la Plateforme dans l'ensemble de ses fonctionnalités, même si celle-ci se fait au moyen d'une procédure de contournement.

Les délais de prise en charge, de fourniture de solution de contournement et de mise à disposition du correctif, varient en fonction de leur qualification (mineure, majeure, bloquante) et sont définis dans le tableau ci-après :

Délais/Anomalie	Anomalie mineure	Anomalie majeure	Anomalie bloquante
Délais de prise en charge	24 heures à compter de la communication de l'Anomalie	12 heures à compter de la communication de l'Anomalie	2 heures à compter de la communication de l'Anomalie
Temps de résolution ou solution de contournement	5 jours ouvrés à compter de la confirmation écrite de l'Anomalie	2 jours ouvrés à compter de la confirmation écrite de l'Anomalie	24 heures à compter de la confirmation écrite de l'Anomalie
Intervalle entre 2 mises à jour du dossier	1 jour	10 heures	2 heures

- Conditions de déclaration d'incident

CONTACT	ACTION
Service Support : support@tabesto.com Méthode : Téléphone Fixe + Email	- Dès que possible - Sans réponse dans les temps prévu par les Conditions, escalader au contact suivant
Responsable commercial ou Customer Success Méthode : Téléphone Mobile + Email	- Contacter en l'absence de réponse du Service Support dans les conditions prévues par les Conditions - Si le problème n'est pas résolu dans les délais impartis, escalader au contact suivant
Directeur commercial ou Directeur Customer Success Méthode : Téléphone Mobile + Email	- A la résolution du problème hors des délais impartis, un rapport d'incident sera envoyé au Client

B. Disponibilité des Services

Tabesto ne peut s'engager sur des performances à 100% avec le Client notamment pour les raisons suivantes : dépendance de l'état du réseau internet d'une part, dépendance de la configuration et de la performance du poste Client d'autre part.

A ce titre, Tabesto s'engage à assurer les opérations de maintenance applicative et la surveillance du parfait fonctionnement des moyens techniques (logiciels et matériels) nécessaires au parfait fonctionnement de la Plateforme du Service Tabesto. Dans le cas où Tabesto identifie une source de dysfonctionnement ou d'arrêt du Service relatif à sa prestation, il s'engage à en informer le Client de toute indisponibilité du Service, sans délai, en affichant une page en langue française signalant le dysfonctionnement ou l'arrêt du Service.

Nonobstant les stipulations du présent article et celles relatives à la maintenance ainsi qu'à la gestion des Anomalies, Tabesto ne peut pas garantir un taux de disponibilité de 100% mais assure un taux de disponibilité de 99,5% (calculé de manière mensuelle) concernant l'accès à la Plateforme ainsi qu'un taux de transmission des commandes de 99,5% (calculé de manière mensuelle).

A défaut de réalisation de l'objectif, Tabesto indemniserà le Partenaire selon les modalités suivantes :

Description	Objectif	Avoir sur la prochaine mensualité
Taux de disponibilité de l'Espace Administrateur	99,5%	1 % de la redevance mensuelle de la licence du dernier mois par 0,1% d'objectif non atteint Plafond :10 % du montant de la redevance mensuelle de la licence du dernier mois
Taux de transmission des commandes	99,5%	1 % de la redevance mensuelle de la licence du dernier mois par 0,1% d'objectif non atteint Plafond :10 % du montant de la redevance mensuelle de la licence du dernier mois

Définitions

La période de référence (PRT) est 7 J/ 7 J, 24 h / 24 h en dehors des plages de maintenance programmées. TI est le temps d'indisponibilité lié à une interruption

Le taux de disponibilité (TD) est calculé sur une base mensuelle :

$$TD = (PRT - \text{somme des TI}) / PRT * 100 [\%]$$

Toutes les factures sont dues chaque mois, par prélèvement bancaire conformément au mandat qui aura été donné en Annexe 5.2, au plus tard le jour de l'entrée en vigueur des Conditions.

En cas de défaut de paiement d'une facture par le Client, et sauf report explicitement convenu entre les Parties et sans préjudice de tous autres droits dont dispose Tabesto, et notamment du droit de suspension des Services, tout retard de paiement entraînera le versement d'un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, calculés par jour de retard entre la date initiale d'échéance de la facture demeurée impayée et la date effective de paiement. Tout retard de paiement donnera lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire de quarante euros (40 €) pour frais de recouvrement.

Il est expressément convenu entre les Parties que la créance du Prix du Service est portable et non quérable.